

Madame, Monsieur,

Depuis le 1er septembre, le nouveau dispositif Tattoo Isère du Département et de la Caf de l'Isère est entrée en service. Plus de 34 000 collégiens isérois y ont adhéré.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations relatives à Tattoo Isère :

- Plus de 95% des cartes envoyées sont activées et créditées suite à la validation de la scolarité de votre enfant par son établissement. Pour savoir si la carte de votre enfant est activée, consulter la cagnotte disponible ou encore connaître les partenaires inscrits, connectez-vous à votre espace Tattoo Isère depuis www.isere.fr (démarche en ligne) ou téléchargez l'application « Tattoo Isère ».

- L'application Tattoo Isère n'est pour le moment disponible que sur l'Apple Store (merci de votre patience pour les utilisateurs Android ☹). Rappel, l'application «Smart TPE Tattoo Isère » est dédiée aux partenaires.

- Une fois téléchargée, flashez le QR-code présent sur la carte et saisissez le code pin reçu par mail (si vous n'avez pas reçu le code pin, c'est que la scolarité de votre enfant n'a pas encore été confirmée par l'établissement).

- Si vous avez procédé à l'inscription de votre enfant au cours des derniers jours, vous recevrez la carte dans votre boîte aux lettres sous 10 jours et le code pin dès la vérification de la scolarité de votre enfant.

Utiliser sa carte auprès d'un partenaire Tattoo Isère

Si votre carte est activée et créditée, présentez-la au partenaire afin qu'il puisse effectuer la transaction. Vous pourrez instantanément suivre les transactions effectuées et le solde de votre cagnotte depuis votre espace Tattoo Isère.

- Si la structure n'est pas affiliée ou ne connaît pas le dispositif, invitez-la à s'inscrire gratuitement sur : <https://tattoo.isere.fr/partenaires>

Questions diverses

- Chaque collégien résidant en Isère peut bénéficier gratuitement de la carte Tattoo à hauteur de 60 € pour ses activités sportives, culturelles ou artistiques. Elle est accessible que l'on soit en collèges publics ou privés, ou sur les niveaux collèges d'autres structures tels que lycées professionnels, établissements spécialisés : IME, ITEP, MFR...

- Pour les familles dont le QF est inférieur à 800 €, la Caf de l'Isère propose un bonus de 45 € pour les activités culturelles et artistiques annuelles. Le bonus de la Caf de l'Isère est calculé exclusivement avec le QF en vigueur au moment de l'inscription. Une fois les cartes validées et créditées, celles-ci ne peuvent pas faire l'objet de modifications.

- La carte Tattoo peut être commandée toute l'année et les cagnottes sont valables jusqu'au 30 juin de chaque année.

- La Carte Tattoo Isère est cumulable avec le Pass'Sport mis en place par l'Etat et porté par la Caf.

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter la hotline du dispositif Tattoo Isère par téléphone au 04 80 80 66 25 du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 18h (hors jour férié). Vous pouvez également poser vos questions par mail depuis votre espace – rubrique "ouvrir une demande d'assistance".

L'équipe Tattoo Isère du Département.